

PROCÈS-VERBAL

Séance du 27 janvier 2026

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce vingt-septième jour du mois de janvier deux mille vingt-six à dix-sept heures trois, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Steven Blaney et les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président du conseil Jean Leblond.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général et Marlyne Turgeon, greffière.

CV3085

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV3086

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV3087

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 27 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3088

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3089

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 30 personnes assistent à la séance. Sept personnes prennent la parole.

CV3090

Période de questions transmises électroniquement

Six questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent aux questions.

CV3091

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 8 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 8 décembre 2025 et de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV3092

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 9 décembre 2025 est déposé.

CV3093

Condoléances à François Bélanger et aux membres de sa famille pour le décès de Réjean Bélanger

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé à l'unanimité

D'offrir les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville et des membres du personnel de la Ville à François Bélanger, Directeur de l'entretien des infrastructures, ainsi qu'aux membres de sa famille et aux proches de Réjean Bélanger, décédé le 19 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV3094

Condoléances au membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay et aux membres de sa famille pour le décès de Thomas Tremblay

Il est proposé par le maire Steven Blaney
Appuyé à l'unanimité

D'offrir les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville et des membres du personnel de la Ville au membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay, ainsi qu'aux membres de sa famille et aux proches de Thomas Tremblay, décédé le 2 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3095

Dépôt de l'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du maire

Document d'aide à la décision [GRE-2026-002](#)

L'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du maire Steven Blaney est déposé, à titre d'information.

CV3096

Dépôt de l'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville Olivier Biron

Document d'aide à la décision [GRE-2026-001](#)

L'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville Olivier Biron est déposé, à titre d'information.

CV3097

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2025 et des listes des crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2026-008](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2025 et les listes de crédits additionnels pour la même période, jointes au sommaire décisionnel FIN-2026-008, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3098

Nomination d'une assistante-trésorière à la Direction des finances et de la trésorerie

Document d'aide à la décision [FIN-TRE-2025-063](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2703;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

De nommer Josée Pelletier, Cheffe du service à la comptabilité et performance financière à la Direction des finances et de la trésorerie, à titre d'assistante-trésorière, et ce, à compter du 27 janvier 2026, en sus de ses fonctions actuelles.

Adoptée à l'unanimité

CV3099

Embauche d'un Directeur des technologies de l'information et de la transformation numérique

Document d'aide à la décision [GCH-2026-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2735;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'embaucher Denis Deschênes au poste de Directeur des technologies de l'information et de la transformation numérique et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties, joint au sommaire décisionnel GCH-2026-001.

Adoptée à l'unanimité

CV3100

Renouvellement de la convention collective des professionnels syndiqués à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927

Document d'aide à la décision [GCH-2026-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2734;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

De renouveler la convention collective des professionnels syndiqués, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, jointe au sommaire décisionnel GCH-2025-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3101

Ajustement structurel à la Direction des technologies de l'information et de la transformation numérique et à la Direction de la planification stratégique et de l'amélioration continue

Document d'aide à la décision [GCH-2026-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2736;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'approuver l'ajustement structurel à la Direction des technologies de l'information et de la transformation numérique et à la Direction de la planification stratégique et de l'amélioration continue et d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre, décrits au sommaire décisionnel GCH-2026-004.

Adoptée à l'unanimité

CV3102

Désistement total de la procédure d'expropriation d'une partie du lot 6 367 690 du cadastre du Québec (rue Perreault, secteur du Parc industriel Perreault) et modification de la résolution CV-2021-06-22 « Acquisition par expropriation d'une partie du lot 6 367 690 du cadastre du Québec (Parc industriel Perreault) et financement afférent »

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2707;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'autoriser le désistement total de la procédure d'expropriation d'une partie du lot 6 367 690 du cadastre du Québec (rue Perreault, secteur du Parc industriel Perreault), publiée au registre foncier le 24 novembre 2021 sous le numéro 26 841 796, jointe au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-012, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures de désistement total d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

De modifier la résolution CV-2021-06-22 « Acquisition par expropriation d'une partie du lot 6 367 690 du cadastre du Québec (Parc industriel Perreault) et financement afférent » par l'ajout au deuxième alinéa des mots « et de toute autre dépense nécessaire que l'acquisition ait lieu ou non. ».

Adoptée à l'unanimité

CV3103

Avenant 3 à l'entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec Mon quartier de Lévis

Document d'aide à la décision [DEV-2026-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2708;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

De conclure l'avenant 3 à l'entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec Mon quartier de Lévis, joint au sommaire décisionnel DEV-2026-002, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3104

Autorisation à Carnaval de Québec inc. relative à la tenue d'un évènement

Document d'aide à la décision [DEV-2026-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2709;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'autoriser Carnaval de Québec inc. à utiliser une partie du quai Paquet pour la tenue de l'évènement de la course en canot à glace pour l'édition 2026, indiquée au sommaire décisionnel DEV-2026-006.

Adoptée à l'unanimité

CV3105

Dépôt d'une demande d'aide financière au programme Accélérer la transition climatique locale, volet 2, et autorisation de signature

Document d'aide à la décision [ENV-PE-2026-001](#)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide du programme Accélérer la transition climatique locale, planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2745;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Accélérer la transition climatique locale, volet 2, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'attester que tous les projets de la programmation déposés en soutien à la demande respectent les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

De s'engager à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à la Ville ou aux projets de la programmation.

De s'engager, si une aide financière est obtenue, à ce que la Ville paie tous les coûts non admissibles associés à ses projets, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés.

D'autoriser la Directrice de l'environnement, et sa remplaçante ou son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser la transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une copie certifiée de la présente résolution et la liste des projets autorisés par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV3106

Dépôt et adoption du budget 2026 et du programme des immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Lévis et autorisations afférentes

Document d'aide à la décision [TMD-2026-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2710;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

Le budget 2026 et le programme des immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Lévis, joints au sommaire décisionnel TMD-2026-003, sont déposés à titre de reddition de compte et d'information, dans les délais prescrits par la *Loi sur les sociétés de transport en commun*.

D'adopter le budget 2026 de la Société de transport de Lévis, adopté par la résolution 2025-124 de cette société, jointe au sommaire décisionnel TMD-2026-003.

D'autoriser la Société de transport de Lévis à effectuer, à l'intérieur de son budget 2026, des virements de fonds jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif maximum de 1 000 000\$, sous réserve de la transmission d'un rapport

des virements effectués par cette société au conseil de la Ville.

D'approuver le programme des immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Lévis, adopté par la résolution 2025-125 de cette société, jointe au sommaire décisionnel TMD-2026-003.

D'autoriser la transmission de la présente résolution à la Société de transport de Lévis et au ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

CV3107

Nomination d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-041](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2737;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

De nommer Anne Carrier à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, et ce, pour un mandat de deux ans débutant au moment de l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3108

Dépense relative à trois unités additionnelles de supplément au loyer du programme de supplément au loyer Québec au bénéfice d'Espace mélilot

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-042](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2738;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

D'autoriser la dépense relative à trois unités additionnelles de supplément au loyer du programme de supplément au loyer Québec au bénéfice d'Espace mélilot, pour 10 % de l'aide financière accordée aux bénéficiaires.

Adoptée à l'unanimité

CV3109

Mainlevée et radiation d'un droit de résolution affectant le lot 6 357 985 du cadastre du Québec (rue Albert-Dion, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2713;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'accorder une mainlevée d'un droit de résolution affectant le lot 6 357 985 du cadastre du Québec (rue Albert-Dion, secteur Lévis), de consentir à la radiation de l'inscription du droit de résolution lié à la clause résolutoire prévue à l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 25 521 198, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3110

Calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville révisé pour l'année 2026

Document d'aide à la décision [GRE-2025-061-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2724;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville révisé pour l'année 2026, joint au sommaire décisionnel GRE-2025-061-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV3111

Rapport des coûts d'entretien de la route verte pour l'ensemble du territoire de la ville pour l'exercice financier 2025

Document d'aide à la décision [DEI-2026-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2730;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'accepter le rapport des coûts d'entretien de la route verte pour l'ensemble du territoire de la ville pour l'exercice financier 2025, dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la route verte 2025, joint au sommaire décisionnel DEI-2026-001.

Adoptée à l'unanimité

CV3112

Avis de motion du Règlement RV3580 décrétant un emprunt de 50 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2026-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Alain Quirion donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3580 décrétant un emprunt de 50 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-004.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 50 000 000 \$, d'un terme de quinze ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV3113

Adoption du Règlement RV3556 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (visant à permettre les bâtiments en toile pour les usages agricoles situés en zone agricole)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-105](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3556 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de permettre l'utilisation de polythène haute densité de fabrication industrielle comme revêtement pour les bâtiments comprenant un usage appartenant à la famille des usages agricoles situés dans une zone agricole;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2744 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'adopter le Règlement RV3556 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2927, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2025-105.

Adoptée à l'unanimité

CV3114

Adoption du Règlement RV3561 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M2889 à partir de la zone M2888 et d'une partie des zones H2885 et M2882 à proximité de la rue de l'Hôtel-Des-Plaines et de la route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-002](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3561 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- de créer la zone M2889 à partir de la totalité de la zone M2888 et d'une portion des zones H2882 et M2885;
- pour cette nouvelle zone créée prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables et plus spécifiquement :
 - augmenter d'un étage la hauteur maximale des bâtiments principaux, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - augmenter d'un mètre la hauteur maximale des bâtiments principaux, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
- de supprimer la grille des spécifications applicable à la zone M2888, cette zone ayant été supprimée par l'effet de la création de la zone M2889;
- de retirer la zone M2888 de l'article 296.6 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement qui traite des zones où l'usage «Établissement de résidence principale » est prohibé;
- d'ajouter la zone M2889 à l'article 296.6 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement qui traite des zones où l'usage « Établissement de résidence principale » est prohibé ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2733 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

D'adopter le Règlement RV3561 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2968, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-002.

Adoptée à l'unanimité

CV3115

Adoption du Règlement RV3572 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

Document d'aide à la décision [FIN-2025-058](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3572 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville a pour objet de fixer la tarification applicable pour l'ensemble des biens et services offerts par la Ville;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2676 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'adopter le Règlement RV3572 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville, joint au sommaire décisionnel FIN-2025-058.

Adoptée à l'unanimité

CV3116

Adoption du Règlement RV3573 abrogeant le Règlement RV-2002-00-21 constituant la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville

Document d'aide à la décision [DG-2025-022](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3573 abrogeant le Règlement RV-2002-00-21 constituant la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville a pour objet d'abroger la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2672 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'adopter le Règlement RV3573 abrogeant RV-2002-00-21 constituant la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville, joint au sommaire décisionnel DG-2025-022.

Adoptée à l'unanimité

CV3117

Adoption du Règlement RV3574 abrogeant le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture

Document d'aide à la décision [DG-2025-023](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3574 abrogeant le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture a pour objet d'abroger la commission consultative de la culture;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2674 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'adopter le Règlement RV3574 abrogeant le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture, joint au sommaire décisionnel DG-2025-023.

Adoptée à l'unanimité

CV3118

Adoption du Règlement RV3575 modifiant le Règlement RV3555 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-038](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3575 modifiant le Règlement RV3555 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine a pour objet de modifier la composition des membres du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2686 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le maire Steven Blaney

D'adopter le Règlement RV3575 modifiant le Règlement RV3555 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2025-038.

Adoptée à l'unanimité

CV3119

Adoption du Règlement RV3576 modifiant le Règlement RV3554 constituant le comité consultatif d'urbanisme

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-040](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3576 modifiant le Règlement RV3554 constituant le comité consultatif d'urbanisme a pour objet de modifier la composition des membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2688 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV3576 modifiant le Règlement RV3554 constituant le comité consultatif d'urbanisme, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2025-040.

Adoptée à l'unanimité

CV3120

Adoption du Règlement RV3577 modifiant le Règlement RV3511 sur le traitement des membres du conseil de la Ville

Document d'aide à la décision [GRE-2025-054-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3577 modifiant le Règlement RV3511 sur le traitement des membres du conseil de la Ville a pour objet de modifier le traitement des membres du conseil de la Ville, soit en y apportant un ajustement à la rémunération de base et additionnelle;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2684 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'adopter le Règlement RV3577 modifiant le Règlement RV3511 sur le traitement des membres du conseil de la Ville, joint au sommaire décisionnel GRE-2025-054-R-1.

Le maire Steven Blaney déclare qu'il vote en faveur de l'adoption du Règlement RV3577 modifiant le Règlement RV3511 sur le traitement des membres du conseil de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV3121

Adoption du Règlement RV3578 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2026 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

Document d'aide à la décision [FIN-2025-061](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3578 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2026 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2026, d'une occupante ou d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2699 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'adopter le Règlement RV3578 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2026 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le

secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile, joint au sommaire décisionnel FIN-2025-061.

Adoptée à l'unanimité

CV3122

Adoption du Règlement RV3579 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2025-062-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3579 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2026 a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des sept catégories d'immeubles et des cinq sous-catégories résiduelles;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux ;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes ;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2697 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'adopter le Règlement RV3579 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2026, joint au sommaire décisionnel FIN-2025-062-R-1.

À la demande du membre du conseil de la Ville Anthony Dufour, le président du conseil appelle le vote sur la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour, Isabelle Lefebvre et Éric Nadeau votent en défaveur de la proposition.

Le président du conseil déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV3123

Avis de motion du Règlement RV3581 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des

eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2026-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Alain Quirion donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3581 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-005.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 75 000 000 \$, d'un terme de 20 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV3124

Avis de motion du Règlement RV3582 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2026-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3582 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-006.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 75 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV3125

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV3126

Proposition principale

Reconnaissance de la maison de naissance Mimosa

ATTENDU QUE la présence de la maison de naissance Mimosa permet d’avoir accès aux femmes et à leur famille des services de périnatalité diversifiés, incluant les services de sage-femmes et une maison de naissance, dans le respect des principes de libre choix, d’équité, d’accessibilité, de dignité et de respect des besoins et des valeurs des familles;

ATTENDU QUE la maison de naissance Mimosa ne pourra offrir de services d’accouchement dans ses installations au cours de la prochaine année;

ATTENDU QUE cette situation entraînera, pour la prochaine année, l’absence de toute maison de naissance accessible aux femmes et à leur famille dans l’ensemble de la région de Chaudière-Appalaches;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

Que la Ville de Lévis :

- collabore, dans la mesure de ses compétences et de ses pouvoirs, à l’identification et à l’évaluation de solutions favorables permettant l’implantation ou la relocalisation de la Maison de naissance Mimosa sur son territoire;
- exprime publiquement son appui à la maison de naissance Mimosa de Chaudière-Appalaches dans sa démarche visant à trouver un nouvel emplacement sur le territoire de Lévis, afin d’assurer la pérennité et le développement des services de sage-femmes dans la région;
- interpelle le gouvernement du Québec afin qu’il soutienne concrètement le maintien et le développement des services de sage-femmes et des maisons de naissance, notamment par un appui financier, organisationnel et immobilier, en cohérence avec les orientations ministérielles en matière de santé et de services sociaux.

Proposition d’amendement

Amendement à la proposition principale relative à la « Reconnaissance de la maison de naissance Mimosa »

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D’amender la proposition principale relative à la « Reconnaissance de la maison de naissance Mimosa » par la suppression des trois points d’action qui y figurent et remplacés par ce qui suit :

- « Que la Ville de Lévis poursuive les démarches déjà débutées en collaboration avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, conformément aux demandes et aux besoins exprimés par celui-ci, démarches qui témoignent de l’appui de la Ville à la maison de naissance Mimosa et de sa volonté de soutenir le processus de relocalisation dans les limites de ses compétences municipales. ».

À la demande du membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre, le président du conseil appelle le vote sur la proposition d’amendement.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en faveur de la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour, Isabelle Lefebvre et Éric Nadeau votent en défaveur de la proposition d'amendement.

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement adoptée à la majorité.

La proposition d'amendement est adoptée à la majorité

Proposition principale amendée

Reconnaissance de la maison de naissance Mimosa

ATTENDU QUE la présence de la maison de naissance Mimosa permet d'avoir accès aux femmes et à leur famille des services de périnatalité diversifiés, incluant les services de sage-femmes et une maison de naissance, dans le respect des principes de libre choix, d'équité, d'accessibilité, de dignité et de respect des besoins et des valeurs des familles;

ATTENDU QUE la maison de naissance Mimosa ne pourra offrir de services d'accouchement dans ses installations au cours de la prochaine année;

ATTENDU QUE cette situation entraînera, pour la prochaine année, l'absence de toute maison de naissance accessible aux femmes et à leur famille dans l'ensemble de la région de Chaudière-Appalaches;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

Que la Ville de Lévis poursuive les démarches déjà débutées en collaboration avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, conformément aux demandes et aux besoins exprimés par celui-ci, démarches qui témoignent de l'appui de la Ville à la maison de naissance Mimosa et de sa volonté de soutenir le processus de relocalisation dans les limites de ses compétences municipales.

La proposition principale amendée est adoptée à l'unanimité

CV3127

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3128

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

À 18 h 38, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Steven Blaney, maire

Caroline Asselin, greffière adjointe et
assistante-greffière

Jean Leblond, président du conseil